



# COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 29 janvier 2015

## La Poste

### La Poste : la démocratie sociale ne doit pas s'arrêter à la porte de l'entreprise

Depuis des années des militants de la CGT – FAPT, dans le cadre de l'exercice du droit syndical et des actions revendicatives, subissent l'arsenal de sanctions disciplinaires de tout ordre et lourdes mis en œuvre par La Poste pour tenter de bâillonner les salariés qui contestent les choix stratégiques de l'entreprise.

Dans une période où l'exigence du respect de la liberté d'expression a été au centre des manifestations ces dernières semaines, celle-ci ne doit pas s'arrêter aux portes des entreprises.

C'est d'ailleurs tout le sens de notre insistance répétée auprès de la direction de La Poste depuis la crise sociale et ses ravages humains que nous exigeons l'ouverture des négociations sur l'exercice du droit syndical à La Poste avant toute autre négociation.

C'est à la veille d'une réunion sur le projet « un avenir pour chaque postier », que Yann LE MERRER fonctionnaire et militant de SUD a reçu sa notification de révocation pour fait syndical.

Notre fédération CGT FAPT s'indigne et condamne fermement cette sanction.

Les dernières révocations pour faits syndicaux datent de 1951 et concernaient deux camarades de notre fédération dont son secrétaire général Georges FRISCHMAN. Il aura fallu attendre 1982 pour qu'ils soient tous deux réhabilités.

La fédération CGT FAPT exige l'annulation de la révocation, tout comme elle exige l'abandon et l'annulation de toutes les sanctions, conseils de discipline en cours à La Poste envers les militants de la CGT dans le cadre de l'exercice du droit syndical et d'actions revendicatives.

Pour la CGT, les libertés syndicales, d'expressions, d'opinions et d'actions collectives doivent être respectées à La Poste comme dans toutes les entreprises. Les menaces, intimidations, répression et sanctions dans ce cadre ne doivent plus être de mise dans l'entreprise qui se réclame de « modèle social ».

**La CGT FAPT appelle au rassemblement des salariés et de leurs organisations syndicales afin que la démocratie sociale ne s'arrête pas aux portes des entreprises.**